



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✗ Votre performance est notre métier

LES PARTICULARITÉS JURIDIQUES ET FISCALES DES COOPÉRATIVES - PERFECTIONNEMENT -

Objectifs

- > Connaître le statut coopératif et maîtriser les principales spécificités des coopératives agricoles et de leurs unions
- > Approfondir les spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

Programme ¹

1^{ÈRE} PARTIE (2X3 HEURES) : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

- > L'objet : Définition et limites
 - Nature des opérations pouvant être réalisées à titre principal par les coopératives agricoles et leurs unions (opérations autorisées, opérations interdites), activité de groupement d'employeurs, procédure de demande d'extension d'objet auprès du HCCA,
 - Nature notion d'opérations accessoires,
 - Définition d'une raison d'être
- > La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative et ses conséquences
 - Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties (la procédure d'adhésion, la durée d'engagement et coordination temporelle, les cas de départ spécifiques, notamment le cas de la mutation de propriété et d'exploitation, du départ motivé par un changement de mode de production)
 - Les droits et obligations en tant qu'associé : la souscription de capital social (la souscription et la mise à jour du capital social, les différentes catégories de parts sociales, ...), le droit de vote (selon le principe un homme-une voix, option de pondération des voix) et de regard sur la gestion de la coopérative
 - Rappel du contenu du droit d'information des associés
- > La rémunération coopérative et les modalités d'affectation du résultat
 - Rappel sur les éléments constitutifs de la rémunération coopérative, conséquences des lois EGAlim sur les modalités de détermination du prix des apports
 - Les modalités d'affectation du résultat excédentaire, les différentes possibilités de distribution aux associés et leurs limites, le traitement des opérations Tiers non Associés, le traitement du résultat déficitaire
 - Les dispositifs permettant d'assurer l'information des associés coopérateurs en termes de rémunération et de distribution (document à joindre à la convocation, document sur les prix à présenter en AGO annuelle, information à transmettre après l'assemblée générale)
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
 - Rappel sur la répartition des pouvoirs entre les différentes instances de décision interne de la coopérative et l'organisation des délégations de pouvoirs
 - Dispositifs permettant d'assurer une bonne représentation du sociétariat au conseil d'administration, de professionnaliser le fonctionnement du conseil d'administration, d'améliorer l'attractivité des assemblées générales et de développer les outils d'une démocratie de proximité (assemblées de section, mise en place de structures non statutaires, ...)
 - Les contrôles externes spécifiques aux coopératives agricoles : les missions du HCCA, la Révision coopérative (les différents cas de déclenchement de la révision et les contrôles complémentaires)

PUBLIC

Collaborateurs **confirmés** en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole

LIEU

A DISTANCE, en inter-coopératives

DATE & DUREE

2 jours - 14 heures - **4 modules de 3h** :

- > Juridique : 22 novembre et 01 décembre 2022 de 9h30 à 12h30
- > Fiscalité : 08 et 15 décembre 2022 de 9h30 à 12h30

INTERVENANTES

Muriel TINA

Juriste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

Cécile FILLETON-GENET

Fiscaliste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

PRÉREQUIS

Faire le niveau «Perfectionnement» pas moins d'1 an après le niveau «Initiation»

Envoi des questions, incompréhensions au préalable (2h)

Avoir les modèles de ses statuts à disposition durant la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique

Exercices d'application

Supports détaillés envoyés à chaque participant

MOYENS TECHNIQUES

Session de formation à distance (PC, micro, caméra et accès à internet)

Supports détaillés envoyés aux participants

COÛT PÉDAGOGIQUE

1260 € HT par personne

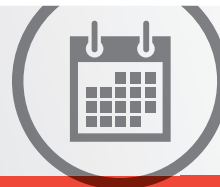
CONTACT COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

Julie LECOCQ Tél : 01 44 17 58 47

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES - PERFECTIONNEMENT



Programme (suite)

2^{ÈME} PARTIE (2X3 HEURES) : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

- > Impôt sur les sociétés (IS)
 - Cas particuliers :
 - Produits financiers
 - Revenus locatifs
 - Plus-values de cession d'éléments d'actif :
 - > Biens meubles et immeubles
 - > Valeurs mobilières
 - > Fusions
 - > Réévaluations libres de bilan
 - Précisions relatives à l'intégration fiscale
 - Crédit Impôt Recherche (CIR)
- > Imposition des produits versés par la coopérative à ses adhérents
- > Contribution économique territoriale (CET)
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
 - Cas particuliers (relais téléphoniques, activité photovoltaïque, location, méthanisation)
 - Cas sectoriels (silos, déshydratation, vin, lait, lin)
 - Exemples de jurisprudence
- > Rappels relatifs à la taxe d'apprentissage
- > Droits d'enregistrement
 - Cas sectoriel (coopératives céréalières)

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez le bulletin d'inscription et le questionnaire ci-dessous et retournez les à : jlecocq@solutionsplus.coop

- > Votre **fonction** :
- > Votre **ancienneté** dans la coopérative :
- > Avez-vous déjà fait du **droit coopératif** : oui non Depuis combien de temps ?
- > Avez-vous déjà fait de la **fiscalité** ? oui non
- > En **fiscalité**, souhaitez-vous : connaître les **bases** avoir un **rappel** des connaissances



BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE FORMATION : **MAIL** :

PARTICIPANT : **FONCTION** :

MAIL : **ENTREPRISE** :

ADRESSE :

ORGANISME À FACTURER :

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop